



Formation qualifiante des chefs d'établissement

1 jour 350 heures

Programme de formation

Public visé

Tout nouveau chef d'établissement de l'enseignement agricole privé.

Pré-requis

Etre nouvellement recruté comme chef d'établissement d'un lycée agricole privé.

Objectifs pédagogiques

Ce parcours professionnalisant permet de dépasser le pilotage d'un établissement singulier pour incarner la mission de direction d'un établissement agricole privé.

Description / Contenu

3 principes président tout au long du parcours : outillage, discernement et analyse réflexive. Ils conditionnent la montée en compétences, le développement professionnel et la construction de l'identité professionnelle.

Modalités pédagogiques

Parcours individualisé sur 2 années scolaires, démarrant à la prise de fonction, conformément à l'arrêté ministériel de 2004.

Toutes les ressources pédagogiques sont déposées sur le SharePoint de la promotion concernée.

Modalités d'évaluation et de suivi

Principe d'alternance fonction/formation.

Attestation de qualification exigée des directeurs des établissements privés d'enseignement technique agricoles mentionnée à l'article L.813-8 du code rural.

